

REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES

Initialement prévue pour le 1^{er} octobre 2008, la revalorisation des grilles indiciaires des agents de Catégories C a été avancée au 1^{er} juillet 2008 pour cause d'inflation « galopante ».

Certains indices des quatre échelles de rémunération se voient donc relevés.

C'est ainsi que 2 points sont ajoutés aux 1^{er} et 2^{ème} échelons des échelles 3 et 4, 1 point est ajouté au 3^{ème} échelon de l'échelle 3 et au 1^{er} échelon de l'échelle 5.

Cette mesure sera suivie, à la rentrée, par « une refonte des grilles indiciaires des 3 catégories qui aura pour objectif de mieux différencier les débuts de grille en fonction des niveaux de qualification et de procéder à un allongement global de la durée des grilles ».

Les termes employés sont évocateurs et laissent présager de ce qu'il risque d'advenir quant aux délais de prise d'échelon !!!

Autre mesure, à partir du 1^{er} août, une augmentation de 10,7% s'appliquera au barème des indemnités kilométriques pour tous ceux qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2009, tous les agents utilisant les transports en commun pourront, sur présentation de cartes et abonnements mensuels et hebdomadaires, bénéficier d'une indemnisation de la part de leur employeur.